

FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TIR AUX ARMES SPORTIVES



CALENDRIER

PISTOLET AIR 2024-2025

Version 2

Annexes :

- A) Equipes et dates des rencontres Division 1
- B) Equipes et dates des rencontres Division 2
- C) Equipes et dates des rencontres Division 3
- D) Equipes et dates des rencontres Division 4
- E) Tir pistolet avec appui
- F) Match Divers
- G) Règles tir sur appui

ORGANISATION TECHNIQUE

1. Dates des rencontres

- Les rencontres sont fixées aux dates indiquées au calendrier.
- Division 1 – annexe A
- Division 2 – Annexe B
- Division 3 – Annexe C
- Division 4 – Annexe D
- Tir pistolet avec appui E
- Matchs divers – Annexe F

2. Lieu des rencontres

Les rencontres ont lieu au stand de l'équipe, laquelle est indiquée en première place (Home) au calendrier.

3. Heures et timings des rencontres

- Le début des matchs est fixé à 1930Hr.
- Si une équipe n'est pas au complet à l'heure fixée, un temps d'attente pourra être déterminé en accord avec les deux capitaines d'équipe.

Le temps d'attente ne pourra néanmoins dépasser un quart d'heure. Passé ce délai, aucun tireur ne sera plus admis au tir.

Coups d'essais	15 min	1930 Hr – 1945 Hr
Match	75 min – Cibles électroniques	1945 Hr – 2100 Hr
	90 min – Cibles carton	1945 Hr – 2115 Hr

4. Composition des équipes

- Conformément au règlement fédéral, cinq (5) tireurs sont admis par équipe, les trois (3) meilleurs scores seront retenus pour le résultat final.
- Les tireurs s'aligneront dans une seule manche, ou l'équipe organisatrice sera déclarée forfait.

5. Comptage des points

Gagné	Egalité	Perdu	Forfait	Deux équipes incomplètes
3 pt	2 pt	1 pt	0 pt	1 pt (pour chaque équipe)

6. Tenue

- Le port de jeans (n'importe quelle couleur) est autorisé pendant le championnat par équipes pistolet à air.
- Seules des chaussures basses ne couvrant pas l'os de la cheville (les deux malléoles) sont autorisées.

7. Incidents

- En cas de réclamation ou de désaccord, les capitaines s'abstiendront d'approuver les résultats, mais apposeront leurs remarques sur le dos du formulaire officiel (Forme 7-1) et signeront sur cet endroit.
- A observer également à ce sujet le :

Regl.Admin.Art.9. - E : Droit de réclamation - recours.	
1. Réclamation	25 €
2. Recours	25 €
3. Recours auprès du C.L.A.S. (Commission Luxembourgeoise d'Arbitrage pour le Sport)	25 € (a)
4. Recours auprès des commissions juridiques	25 €

- Au cas où la réclamation ou le recours est fondé le droit sera remboursée.
- Exception suivant décision du C.L.A.S. pour (a)

Regl.Admin.Art.11. - A : Réclamations.
Les réclamations contre des infractions aux règles de tir ne sont recevables que si elles sont soumises oralement à la direction de tir, immédiatement après constatation de l'irrégularité (avec indication de témoins éventuels) et contre paiement du droit de réclamation. Cette réclamation doit être confirmée par écrit dans la huitaine à la CT concernée.

Regl.Tech.Art.5. - Les championnats fédéraux - C : Les championnats fédéraux par équipes (CFE) – 23 : Réclamations et litiges.
Toute réclamation est à signaler sur le formulaire des résultats. En cas de litige constaté après-coup, les sociétés devront s'adresser à la CT. Celle-ci veillera à ce que les championnats se déroulent dans un esprit de bonne camaraderie et d'honnêteté. (Consulter également le Règl. Admin. Art. 9. E. et Art. 11. A)

- L'absence de panneaux-barrières entre les postes de tir sur un stand ne peut en aucun cas être un mobil pour poser une protestation contre la validation du résultat.

8. Report d'une rencontre

- **Les reports sont à limiter à un strict minimum.**
- Le report d'une rencontre ne sera admis, qu'en cas de force majeure.
- L'indisponibilité d'un tireur n'est pas à considérer comme "cas de force majeure".
 - *Si un tireur d'une équipe participe à une compétition INTERNATIONALE (EQUIPE NATIONALE), ce résultat peut être prise en compte pour une rencontre nationale, à annoncer avant le début du match.*
- En cas d'un report inévitable le secrétaire technique en doit être informé par les deux capitaines par écrit à l'aide du formulaire ad hoc. (E-mail) kreno.ctp@gmail.com.
La simple information orale ne sera pas tolérée !!!
- La rencontre éventuellement reportée sera à disputer impérativement soit le weekend précédent ou suivant la date initiale.
Si ce n'est pas possible, les deux équipes seront déclaré forfait et obtiendront un point chacune.
- En cas d'intempéries sévères (verglas, neige abondante, etc...) ou autre cas de force majeure, les rencontres pourront être annulées par le président ou le secrétaire technique. Dans ce cas une annonce sera faite le jour même sur R.T.L. Radio. Les équipes concernées seront avisées par écrit sur la nouvelle date de la rencontre.

9. Communication des résultats

Les résultats des rencontres sont à communiquer directement après la rencontre, mais au plus tard pour le lendemain de la rencontre, au secrétaire technique par transmission de l'original du formulaire officiel (Forme 7-1) par e-mail.

Le formulaire officiel est à introduire endéans les quatre (4) jours de la date fixée au calendrier par voie postale à l'adresse suivante :

KREMER Norbert

128, Rue Principale

L-3770 Tétange

Gsm :621 170 106

ou par mail

kreno.ctp@gmail.com

10. Pénalisations

Regl.Admin.Art.10. – Pénalisations - A : Remarques préliminaires.

1. Le barème des pénalisations est appliqué par les instances compétentes.
2. Ces instances peuvent accorder des circonstances atténuantes.
3. Les pénalités infligées aux membres ainsi que les frais de procédure sont mis en compte des sociétés auxquelles appartiennent les fautifs. Il appartient aux sociétés de se faire rembourser par leurs membres.
4. En cas de non-paiement d'une facture de la FLTAS par une de ses sociétés-membres endéans les trente jours suivant la date de la facture, toutes les licences de ladite société seront suspendues jusqu'au moment du paiement.
5. Des modifications peuvent être apportées par le CA.

11. Divers

Le contrôle du poids de la détente (500gr) est obligatoire avant tous les matchs.

Adresses - EQUIPES

Toutes les divisions		Stand de tir
	Armée	Centre militaire, Caserne G.-D. Jean - Diekirch
	Brouch	2, an der Koll, L-7414 Brouch
	Hesper	Stand de tir, L-5853 Hesperange
	Kayl	Rue Eweschbour, L-3638 Kayl
	STASS	151, Val des Aulnes, L-3811 Schifflange
	Echternach	91, rue Alferweiher, L-6412 Echternach
	SAS	Eurostand 1 Langenberg, 57330 Volmerange-les-Mines, Frankreich
	RCTA	Rue Pietro Ferrero 3, 6700 Arlon Belgien
	SCBB	105, rue de la Montagne L-6962 Senningen
	STASM	Rue Eweschbour, L-3638 Kayl


NB:

Pour toute question ou renseignement supplémentaire, veuillez adresser un E-mail à


Division 1

Annexe A


STB 1

	Capt. Eq	MARIUTTO Louis	1941-26071957-79-1	louis.mariutto@live.de	621 316 790
	Adj. Eq	KLEIN Joël	10608-23041974-20-1	kljo2304@gmail.com	621 278 881
		BOUVY Christophe	11157-10051979-22-1		
		DINEV Dimitar	5516-20041987-03-1		
		DONDELINGER Joe	5516-20041987-03-1		
		OGOFFIN Anne	11160-23011957-22-1		
		MAJERUS Pascale	6841-04011973-10-1		
		MAJERUS Guy	6741-03091970-10-1		
	RUFFENACH Jean-Claude	11302-1409-1969-22-1			


STB 2

	Capt. Eq	LORITO Matteo	8740-01061992-22-1	lorito.matteo@gmail.com	691 524 597
	Adj. Eq	HOFFMANN Ronny	11521-28021989-23-1	hoffmannronny@gmail.com	621 495 395
		BINAME Jean-Philippe	10980-21121982-22-1		
		DA SILVA Virgilio	12424-10121969-24-1		
		DE COLLE Fabio	8468-04031956-13-1		
		DUARTE Victor	4286-21031962-00-1		
		PETTINGER Frank	8740-01061992-22-1		
		STEINMETZ Max	11929-20051980-24-1		
	WAGNER Claude	5581-30121961-40-1			


STH 1

	Capt. Eq	SCHROEDER Jean-Paul	3215-04091959-24-1		
		DECKER Patrick	798-11011959-95-1		
		DELACOURT Thomas	10574-15081992-20-1		
		LORAIN David	8149-10111983-13-1		
		PASQUALONE Fiore	9739-25051968-17-1		
		PEIFFER Michel	6708-24121971-10-1		
		QUETSCH Roland	10797-15031979-21-1		
		SCHEERER Tom	9254-18101996-15-1		
		STAUS Carlo	1497-07071972-96-1		
	ZULTAK Slawomir	7578-26061979-12-1			

STH 2

	Capt. Eq	LAURES Romain	3016-26051964-92-1		
		BERNARD André	4624-15011963-01-1		
		BONIFACI Raphaël	11237-26111999-24-1		
		BREYER Andy	10628-23061999-20-1		
		CHERRY Clive	7581-22031961-12-1		
		KELLER Patrick	10371-12021968-19-1		
		PIUCA Ciprian	9111-09121974-15-1		
		PIUCA Vlad	10392-11102005-19-1		
		SCLISIZZI Romain	3230-09091967-93-1		
	VALLIN Baptiste	Demande en cours			

SSCK 1

	Capt. Eq	HALLOY Marc	7052-19041990-23-1		
		CIRELLI Jean-Marie	792-20081968-97-1		
		SCHMIT Sylvie	7056-26101979-11-1		
		PESCH Marc	9952-30041969-17-1		
		SCHONS Laurent	9724-28021996-16-1		
		SIEDLER Alex	6723-13031995-10-1		


Divison 1

	Date	Heures	Lieu	Rencontre	
Mercredi	13.Nov. 2024	19.30	Hesperange	STH 1	STB 2
			Kayl	SSCK 1	STH 2
Mercredi	20.Nov 2024	19.30	Brouch	STB 1	STH 2
			Hesperange	STH 1	SSCK 1
Mercredi	27.Nov.2024	19.30	Hesperange	STH 2	STH 1
			Brouch	STB 1	STB 2
Mercredi	18. Dec. 2024	19.30	Kayl	SSCK 1	STB 2
			Hesperange	STH 2	STB 1
Mercredi	08. Jan. 2025	19.30	Brouch	STB 2	STH 1
			Kayl	SSCK 1	STB 1
Mercredi	15. Jan. 2025	19.30	Brouch	STB 1	STH 1
			Hesperange	STH 2	SSCK 1
Mercredi	22. Jan. 2025	19.30	Brouch	STB 2	STH 2
			Kayl	SSCK 1	STH 1
Mercredi	29. Jan. 2025	19.30	Hesperange	STH 1	STH 2
			Brouch	STB 2	STB 1
Mercredi	05. Feb. 2025	19.30	Brouch	STB 2	SSCK 1
			Hesperange	STH 1	STB 1
Mercredi	12. Fev. 2025	19.30	Hesperange	STH 2	STB 2
			Brouch	STB 1	SSCK 1


Division 2

Annexe B


SAS

	Capt. Eq	HANSEN Théo	6243-220269-07-1		621 373 567
		FAMINI Leo	1248-03051968-96-1		
		FLAMMANG Raymond	1257-20081944-91-2		
		GARGANESE Mike	6682-220573-09-1		
		HUNZ Maria	9768-30041988-17-1		
		KIMMEL Roger	8351-07011963-11-1		
		MEIERS Marianne	2615-14151961-91-1		
		SCHADECK Yves	2664-221277-94-1		


STA 1

	Capt. Eq	WEIS Marc	6195-02051977-06-1		
	Adj. Eq	DINIS Paulo	9431-04011980-16-1		
		GILS Claude	5975-29051969-05-1		
		CARVALHO José	11977-28041985-23-1		
		MARQUES DA ROCHA Jorge	11978-20091995-23-1		
		DIAS NETO DA COSTA Nuno	11980-25071984-23-1		
		BIREN Daniel	11979-01031999-23-1		
		BEUTLER Jan	11981-08121966-23-1		
		POSOTTO Diego	11984-29111964-23-1		


STASS 1

	Capt. Eq	NILLES Raoul	6298-20111979-07-1		

STB3

	Capt. Eq	WAGNER Alain	6839-04051971-10-1	wagneral@pt.lu	
		ENTRINGER Marc	705-1506-1957-21-1		
		GOETZ Sebastian	11722-24051974-23-1		
		HAMMES Philippe	147-16051952-20-1		
		HEISTER Albert	9393-30111958-16-1		
		KOLBER Marc	8465-18031963-13-1		
		OEDMAN Svante	1752-30061947-91-1		
		REISER Raymond	1756-12051957-91-1		
	VAN DE KEER Hermann	1789-04061960-97-1			

STH 3

	Capt. Eq	ROLLMANN Yves	8832-23091966-14-1	yves.rollmann@arcelormittal.com	661 230 966
		CECCHETTO François	Demande en cours		
		FERREIRA José Miguel	Demande en cours		
		JUNCKER Jean-Paul	8528-10031962-13-1		
		LOHAN Simona	10301-26021981-18-1		
		MERJAI Joscha	10831-30081987-23-1		
		ROEDSETH John	3160-11071947-72-1		
	SCHMIT Joëlle	10498-19091988-23-1			

Division 2


Annexe B

	Date	Heures	Lieu	Rencontre	
Mercredi	13.Nov.2024	19 :30	Brouch	STB 3	STH 3
			Diekirch	STA 1	SAS
Mercredi	20.Nov.2024	19 :30	Schifflange	STASS 1	SAS
			Hesperange	STH 3	STA 1
Mercredi	27.Nov.2024	19 :30	Volmerange	SAS	STB 3
			Diekirch	STa 1	STASS 1
Mercredi	18.Dec.2024	19 :30	Brouch	STB 3	STASS 1
			Volmerange	SAS	STH 3
Mercredi	08.Jan.2025	19 :30	Volmerange	SAS	STASS 1
			Diekirch	STA 1	STH 3
Mercredi	15.Jan.2025	19 :30	Volmerange	SAS	STA 1
			Schifflange	STASS 1	STB 3
Mercredi	22.Jan.2025	19 :30	Diekirch	STA 1	STB 3
			Hesperange	STH 3	SAS
Mercredi	29.Jan.2025	19 :30	Schifflange	STASS 1	STA 1
			Hesperange	STH 3	STB 3
Mercredi	05.Fev.2025	19 :30	Schifflange	STASS 1	STH 3
Mercredi	12.Fev.2025	19 :30	Hesperange	STH 3	STASS 1
Mercredi	19.Fev.2025	19 :30	Brouch	STB 3	STA 1
Mercredi	26.Fev.2025	19 :30	Brouch	STB 3	SAS


Division 3

Annexe C


SSCK 3

	Capt. Eq	LEY André	909-10041950-93-1		
	Adj. Eq	BOULTGEN Jim	10296-12032000-18-1		
		LEY Andy	910/03101981/97/1		
		SCHARTZ Magaly	11117-09082006-22-1		
		PALAZZO Mia	11592-29092010-23-1		
		PALAZZO Raphael	11503-20111982-23-1		
		KIEFFER Lindsay	12209-20031985-24-1		


STASM/SSCB

	Capt. Eq	WERNIMONT Guy	3383-02021969-91-1		
		CRUCHTEN-KAIFFER Lydie	3337-13091961-95-1		
		FELTEN Alex	3342-19091966-91-1		
		KIES Tom	6720-05061979-24-1		
		MINY Fernand	3362-22121956-95-1		
		WENIMONT Carlo	3382-10021968-91-1		
		JOST Fernand	715-07091948-14-2		
		POURPRIX Vital	11148-04061976-22-1		


STASS 2

	Capt. Eq				

STASS 3

	Capt. Eq				

STE

	Capt. Eq	FEILEN Sarah	10619-02071985-20-1		
		BACKES Georges	11340-22091960-22-1		
		FRIEDRICH Hans Peter	11308-01101963-22-1		
		PITZ Laurent	10315-29121968-19-2		
		SHELLER Oliver	10253-27061973-18-1		
		SCHOTT Camilla	11103-26071968-23-2		

Divison 3


Annexe C

Divison 3					
	Date	Heures	Lieu	Rencontre	
Mercredi	13.Nov.2024	19 :30	Kayl	STASM/SSCB	STASS 2
			Schiff lange	STASS 3	STE
Mercredi	20.Nov.2024	19 :30	Kayl	STASM/SSCB	SSCK 3
			Echternach	STE	STASS 2
Mercredi	27.Nov.2024	19 :30	Kayl	STASM/SSCB	STE
			Schiff lange	STASS 2	SSCK 3
Mercredi	18.Dec.2024	19 :30	Kayl	SSCK 3	STASM/SSCB
			Schiff lange	STASS 3	STASS 2
Mercredi	08.Jan.2025	19 :30	Kayl	SSCK 3	STASS 2
			Schiff lange	STASS 3	STASM/SSCB
Mercredi	15.Jan.2025	19 :30	Kayl	STASM/SSCB	STASS 3
			Echternach	STE	SSCK 3
Mercredi	22.Jan.2025	19 :30	Kayl	SSCK 3	STE
			Schiff lange	STASS 2	STASS 3
Mercredi	29.Jan.2025	19 :30	Echternach	STE	STASS 3
Mercredi	05.Fev.2025	19 :30	Kayl	SSCK 3	STASS 3
			Echternach	STE	STASM/SSCB
Mercredi	12.Fev.2025	19 :30	Schiff lange	STASS 3	SSCK 3
Mercredi	19.Fev :2025	19 :30	Schiff lange	STASS 2	STE
Mercredi	26.Fev :2025	19 :30	Schiff lange	STASS 2	STASM/SSCB


Division 4

Annexe D


RCTA

	Capt.	PORTION Luc		luc_portion@hotmail.com	
	Adj. Eq	PIERRE Vincent			
		BLANPAIN Jean-Pol			
		COLLETTE Jean			
		CROCHET Vincent			
		GEIMER Séverine			
		LEPAGE Paul			
		PERLEAU Mathieu			
		PETIDIS Théo			
	THOMASSET				


SCBB

	Capt. Eq	SCHMALEN Jean	9814-05051964-24-1		
		BENARD François	6011-30121962-06-1		
		LESSURE Robert	2105-04091965-88-1		
		DUKA Andrea	10735-26021973-24-1		
		DONKEL Alan			
		SOLOVJEW Christina			
		MULLER Peter	4607-08091947-01-1		
		PEREZ Jaime	2192-28041954-89-1		


SSCK2

	Capt. Eq	KREMER Norbert	1343/19081956/97/1	621170106	kreno.ctp@gmail.com
		ERPELDING Serge	11390-18071963-23-1		
		SIEDLER Romain	6669-13091985-09-1		
		SCHONS Jos	1016-17071965-85-1		
		JEMMING Vincent	10305-20011974-18-1		
		MOSER Victor	12133-17121969-24-1		
		PEFFER Serge	11989-29041965-24-1		


SSCK 4

	Capt. Eq	GOUBER Nico	7579-21051987-12-1		
		BIRGEN Frenz	9994-06061967-17-1		
		BLASEN Patrick	10251-02121966-18-1		
		BOURONE Marc	4092-15051953-00-1		
		DENGLER Jim	8012-14021954-13-1		
		MAMER Nadine	7369-10081976-12-1		
		WOLSFELD Patrick	9714-23031966-16-1		

STA 2

	Capt. Eq	MONTEIRO Natalino	9382-26021983-16-1		
	Adj. Eq	LEICK Georges	6194-22111979-06-1		
		BERNARD Alex	11985-08021997-23-1		
		BENEKE Marc	12011-16031966-23-1		
		STRASSER Patricia	10246-03031972-18-1		
		PEREIRA Luis			
		PINT Luc	11983-20072000-23-1		
		MEHLEN Laurent	6356-07071990-07-1		
		SEYLER Patrick	6386-08081985-08-1		
	WEBER Claude	1161-26081956-92-1			

STH 4

	Capt. Eq	PETTINGER Claude	3117-05021962-90-1		
		FETLER Luc	Demande en cours		
		JIMÉNEZ Juan	10695-13041969-20-1		
		LAMBILLON Arnaud	11293-25031963-22-1		
		LEPAGE Guy	7141-02101976-11-1		
		MOSOIU Ion Danut	10788-11051978-21-1		
		MULLER Gilbert	11455-10041956-23-1		
		REUTER Claude	4792-27031968-01-1		
		RICHARDY Roger	3146-07021950-80-1		
		SCHEERER Jos	3176-27041961-90-1		

Divison 4

Annexe D

	Date	Heures	Lieu	Rencontre	
Mercredi	13.Nov.2024	19 :30	Arlon	RCTA	SSCK 2
			Bloëbiérg	SCBB	STA 2
			Hesperange	STH 4	SSCK4
Mercredi	20.Nov.2024	19 :30	Diekirch	STA 2	SSCK 4
			Kayl	SSCK 2	SCBB
			Arlon	RCTA	STH4
Mercredi	27.Nov.2024	19 :30	Kayl	SSCK 2	RCTA
			Bloëbiérg	SCBB	SSCK 4
			Hesperange	STH 4	STA 2
Mercredi	18.Dec.2024	19 :30	Diekirch	STA 2	SSCK 2
			Arlon	RCTA	SSCK 4
			Hesperange	STH 4	SCBB
Mercredi	08.Jan.2025	19 :30	Arlon	RCTA	STA 2
			Bloëbiérg	SCBB	SSCK 2
Mercredi	15.Jan.2025	19 :30	Diekirch	STA 2	RCTA
			Kayl	SSCK 4	SSCK 2
			Bloëbiérg	SCBB	STH 4
Mercredi	22.Jan.2025	19 :30	Bloëbiérg	SCBB	RCTA
			Hesperange	STH 4	SSCK 2
Mercredi	29.Jan.2025	19 :30	Diekirch	STA 2	SCBB
			Kayl	SSCK 4	RCTA
			Kayl	SSCK 2	STH 4
Mercredi	05.Fev.2025	19 :30	Kayl	SSCK 4	SCBB
			Diekirch	STA 2	STH 4
			Hesperange	STH 4	RCTA
Mercredi	12.Fev.2025	19 :30	Kayl	SSCK 4	STA 2
			Arlon	RCTA	SCBB
Mercredi	19.Fev.2025	19 :30	Kayl	SSCK 2	SSCK 4
Mercredi	26.Fev.2025	19 :30	Kayl	SSCK 2	STA 2
			Kayl	SSCK 4	STH4

Tir au pistolet avec appui

Challenge 6 Compétitions




Règles suivant ISSF

Les règles en fin de ce document

Les dates du challenge sortiront après le calendrier carabine

MATCHS DIVERS

Annexe F

	Tir Marathon (Brouch)	15.11.2024 Manche 19:00 16. 11.2024 / Manche 10:00 / 14:00 17.11.2024 / Manche 10:00 / 14:00
	RIAC Populaire Fltas.lu	10 décembre 2024
	Fuesschéissen (Brouch)	10 + 17 +18 février 2024
	CNI, CNE, CFI Pistolet à Air	14 + 15 + 16 mars 2025 Inscription & Invitation: À partir du 01 mars 2025 OU: fltas.lu Kremer Norbert : kreno.ctp@gmail.lu +352 621 170 106
	Marathon Grand Prix du Maitrank	Marathon Lundi 02 Decembre 2024 Vendredi 06 Decembre 2024 Samedi 07 Decembre 2024 Grand Prix du Maitrank Mardi 13.Mai 2025 Jeudi 15. Mai 2025 Samedi 17. Mai 2025 Dimanche 18. Mai 2025



RÈGLES DE L'ISSF POUR LE TIR SUR APPUI

COMMENT UTILISER CES RÈGLES ISSF DE TIR SUR APPUI

Les fédérations nationales de tir et leurs organisations sportives affiliées sont encouragées à utiliser ces règles telles qu'elles sont présentées dans ce document. Les organisations qui organisent des événements de tir sur Appui peuvent toutefois adapter ces règles aux circonstances locales afin d'encourager le plus grand nombre possible de personnes de tous les âges et de tous les sexes à participer.

1.0 TIR SUR APPUI

Dans le Tir sur Appui pour Seniors, les tireurs sont autorisés à tirer dans les positions de tir prescrites tout en posant leur carabine ou leur pistolet sur les appuis autorisés par ces règles. Les règles de tir sur Appui sont coordonnées avec les règles techniques de l'ISSF. Lorsque les règles ISSF sont référencées, ces règles s'appliquent également au tir sur Appui.

2.0 LIEUX AUTORISÉS (PAS DE TIR)

Le tir sur Appui peut être effectué sur tout pas de tir pour Carabine ou pistolet 10m ou 50m. Les pas de tir peuvent être équipés de cibles électroniques (EST) conformes à la règle 6.3.2 de l'ISSF ou le tir peut être effectué sur des cibles carton conformes à la règle 6.3.3 de l'ISSF.

3.0 CATÉGORIES DE COMPÉTITION

Les concurrents du groupe d'âge senior sont regroupés en catégories A, B ou C

3.1 CATÉGORIES SENIORS

- 56-65 ans: Seniors Hommes A et Seniors Dames A (position de tir debout)
- 66-71 ans: Seniors Hommes B et Seniors Dames B (position de tir debout)
- 72 ans et plus: Seniors Hommes C et Seniors Dames C (position de tir debout ou assise)

3.2 CLASSIFICATION DES CATÉGORIES EN COMPÉTITIONS

Le classement des groupes respectifs est basé sur l'âge du concurrent au 31 décembre de l'année de la compétition.

3.3 PARTICIPANTS MASCULINS / FÉMININS

Les programmes de compétitions peuvent prévoir des épreuves masculines et féminines séparées ou les sponsors de la compétition peuvent combiner les hommes et les femmes en un seul événement combiné.

4.0 CONCOURS

Cette section décrit le déroulement standard des événements de tir sur Appui. Les sponsors de la compétition peuvent utiliser ce déroulement de tir ou modifier celui-ci pour s'adapter aux conditions locales ou nationales.

4.1 DISTANCES DE TIR ET CIBLES

- 10m: cible pour carabine à air comprimé à 10m (règle ISSF 6.3.4.3)
- 10m: cible pour pistolet à air comprimé à 10m (règle ISSF 6.3.4.6)
- 50m: cible pour carabine à 50m (règle ISSF 6.3.4.2)
- 50m: cible pour pistolet à 50m (règle ISSF 6.3.4.5)

4.2 TIRS DE RÉGLAGES

Le match commence avec un temps de préparation et de réglages de 15 minutes. Pendant ce temps, les concurrents peuvent tirer un nombre illimité de coups d'entraînement ou de réglages.

4.3 MATCH INDIVIDUEL

Le temps de tir du match commence immédiatement après le temps de préparation et de réglages. Les concurrents doivent tirer 30 coups en un maximum de 40 minutes lorsque des cibles électroniques (EST) sont utilisées ou 50 minutes lorsque des cibles carton sont utilisées.

4.4 TIR PAR ÉQUIPES

Les équipes doivent être composées de trois personnes qui concourent toutes dans la même catégorie de compétition. Les tirs par équipes se tirent simultanément avec les tirs individuels. Les scores d'équipe consistent en un total des scores individuels des trois membres de l'équipe (c'est-à-dire 3x30 coups).

5.0 SCORES

Les scores sont calculés selon la règle 6.14 de l'ISSF

5.1 BARRAGES EN CAS D'ÉGALITÉ

Les égalités de scores individuels seront départagées conformément à la règle 6.15 de l'ISSF

5.2 BARRAGES EN CAS D'ÉGALITÉ DANS LES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

Dans les épreuves par équipe, les égalités de scores seront départagées conformément à la règle 6.15.7 de l'ISSF

6.0 SUPPORT DE TIR

- Le support de tir doit être constitué uniquement d'un matériau rond d'un diamètre maximum de 50 mm et d'une longueur d'au moins 100 mm.
- Le support de tir doit être revêtu uniquement d'un matériau lisse.
- Le support de tir ne doit pas être plus large que 60 mm. Le pied du support de tir doit être fait d'un matériau d'une épaisseur maximale de 60 mm (correctif personnel de la formulation erronée de l'ISSF !)
- L'utilisation de supports personnels est autorisée si le sponsor du match (organisateur) ne fournit pas de support pour tous les concurrents. Les supports de Tir personnels, s'ils sont utilisés, doivent être conformes à cette règle.

9.0 RÈGLES PISTOLET

9.1 REGLES POUR PISTOLET À AIR 10M

Les pistolets à air 10 m doivent être conformes à la règle 8.4.3.5 de l'ISSF et au tableau 8.12 des spécifications des pistolets.

9.2 REGLES POUR PISTOLET 50M

Les pistolets 50m doivent être conformes à la règle 8.4.3.4 de l'ISSF et au tableau 8.12 des spécifications des pistolets.

9.3 Des évidements spéciaux ou des rainures (par exemple pour la plaque de support sous la poignée du pistolet, etc.) sur la poignée ne sont pas autorisés.

- Le support de tir ne doit pas être en contact avec une partie du corps
- Le pistolet ne peut être placé sur le support de tir que sur la partie inférieure de la poignée mais il ne peut pas être supporté latéralement.

- L'utilisation d'autres supports et / ou l'appui du corps ou de toute partie du corps contre un banc de tir ou une table de tir n'est pas autorisée.
- Il doit y avoir une distance clairement visible entre la main et le support de tir.
- Le bras de tir et le poignet doivent être libres de tout support. Le pistolet reposant dans la position de tir, le poignet doit pouvoir bouger librement.

9.5 VÊTEMENTS

Tout vêtement ou chaussures spécifiques doit être conforme aux règles ISSF.

9.6 TIR ASSIS

Les participants de la catégorie Senior C peuvent tirer à l'aide d'un tabouret (sans dossier).

L'utilisation des pieds du tabouret pour soutenir l'une ou l'autre jambe n'est pas autorisée.

10.0 CHARGEMENT

10.1 Le plomb ou la cartouche ne peut être inséré que lorsque la carabine ou le pistolet est posé sur le support de tir et est dirigé vers la zone des cibles

10.2 Si la conception de la carabine ou du pistolet à air (à chargement manuel) ne permet pas cette procédure de chargement, une autre méthode de chargement sûre peut également être utilisée. La méthode de chargement doit être démontrée à un officiel de tir avant le début du tir.

11.0 ADMINISTRATION DES COMPÉTITIONS DE TIR SUR APPUI

11.1 PROMOTION ET SANCTION DES FÉDÉRATIONS NATIONALES:

Les Fédérations Nationales reconnues par l'ISSF sont encouragées à promouvoir, sanctionner et superviser toutes **les compétitions de Tir sur Appui**.

11.2 RAPPORTS ISSF

Les fédérations nationales ou leurs clubs ou organisations affiliés qui organisent des compétitions de **tir sur support** sont encouragées à soumettre des rapports de compétition de **tir sur Appui** à l'ISSF. Les rapports devraient confirmer que les compétitions de **tir sur Appui** ont été effectuées et le nombre de compétiteurs qui ont participé. Les recommandations pour l'amélioration des règles ou des programmes sont également les bienvenues. Les données de ces rapports permettront à l'ISSF de rendre compte de la participation au « *Tir sportif pour tous* » au CIO